PÉTITION NATIONALE SALAIRES/RETRAITES

Dans une période de hausse des prix tout azimut (loyer, énergie, santé, produits alimentaires, franchises médicales), il est inacceptable que l'évolution des salaires et pensions ne permette pas de garantir et d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les cheminots.

Les moyens existent à la SNCF pour répondre aux revendications exprimées par les cheminots.

⇨ Les comptes de la SNCF font ressortir un résultat net de 997 millions d'euros. La réponse du gouvernement à ce résultat est de ponctionner la SNCF de 131 millions d'euros, c'est inacceptable !

D'ailleurs, les 131 millions d'euros représentent à eux seuls l'équivalent de 1,6 % de la masse salariale ou encore l'équivalent de 2600 emplois !

Au regard des mesures salariales prises pour 2007 et annoncées pour 2008, « le compte n'y est pas ».

⇨ Pour 2007, avec une augmentation générale des salaires limitée à + 1,5 % pour une inflation de 2,6 %, il manque 1,1 % pour maintenir le pouvoir d'achat des cheminots.
⇨ Pour 2008, avec des augmentations générales de salaires annoncées à + 1,4 % pour une inflation prévisible à 3 %, nous sommes encore loin du compte.

Les résultats financiers de la SNCF sont en partie le fruit du travail des cheminots. La Fédération CGT des cheminots exige un juste retour par une augmentation générale des salaires, comptant aussi pour la retraite et l'ensemble de la protection sociale.

C'EST POURQUOI, AVEC LA CGT, JE REVENDIQUE :

⇨ ***Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1500 € brut le salaire minimum d'embauche ;***
⇨ ***Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales ;***
⇨ ***La revalorisation de la prime du travail, des gratifications de vacances et d'exploitation ;***
⇨ ***La création d'un véritable 13 ème mois ;***
⇨ ***L'amélioration du déroulement de carrière avec des mesures exceptionnelles pour faire face aux conséquences de la suppression des « retraites couperet » ;***
⇨ ***L'alignement de l'indemnité de résidence des zones 2 et 3 sur la zone 1 avec intégration dans le traitement ;***
⇨ ***La suppression de la position B4 et la création de D2 19 ;***
⇨ ***La revalorisation des indemnités et gratifications ;***
⇨ ***L'alignement du minimum de pension sur le salaire d'embauche ;***
⇨ ***Le maintien de la péréquation sur l'évolution des salaires.***

NOM / PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

Fédération CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex- TEL: 01 49 88 61 00 FAX : 01 48 57 95 65 - e.mail : coord@cheminotcgt.fr - Site :http://www.cheminotcgt.fr

Distribution : Secteurs, maison, site.

Montreuil, le 09/04/2008